

## CONDITIONS GÉNÉRALES

### ART.1

Le montant de l'acompte s'élève à 280 euros et est à payer le 16 juillet au plus tard. Le paiement doit se faire par banque (référence IBAN : BE88 7925 5240 4241 - code SWIFT BIC : GKCCBEBB. Les chèques ne sont pas acceptés et les frais bancaires éventuels sont à charge du stagiaire.

Le solde doit être payé au plus tard pour le 05 août.

Après cette date, l'inscription reste possible mais il conviendra de s'assurer préalablement des disponibilités. Après validation, le prix du stage devra être versé dans son intégralité.

### ART.2

Le formulaire d'inscription en ligne -ou un mail reprenant les informations figurant sur ce formulaire- annonce votre inscription. Celle-ci doit être confirmée par Art&fact, par écrit. Le paiement de l'acompte garantit l'inscription

### ART.3

Annulation :

Si elle est annoncée 15 jours ouvrables avant la date du début de stage, nous procédons à un remboursement complet soustrait de 50 euros de frais de dossier.

Si elle est déclarée au delà de 15 jours ouvrables avant la date du début de stage, Le paiement ne sera pas remboursé et le stage sera dû.

### ART.4

La direction décline toutes responsabilités pour les vols ou détériorations d'instruments ou d'objets personnels qui pourraient advenir.

### ART.5

Les organisateurs et la direction ne seront en aucun cas tenus responsables de la défection d'un professeur, quelle qu'en soit la cause. Néanmoins, ils se chargeront dans la mesure du possible de pourvoir à son remplacement, le choix de celui-ci étant incontestable.

### ART.6

Les mineurs ne seront admis que sur présentation de l'autorisation parentale, dégageant toute responsabilité des organisateurs et de la direction.

### ART.7

La responsabilité de la direction et de l'organisation du stage ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel causé ou subi par tout stagiaire durant ses leçons ou lors des déplacements occasionnés par le stage.

### ART.8

Le participant ou son responsable légal, autorise les organisateurs à utiliser à des fins promotionnelles, les photos prises lors du stage. Dans le cas contraire, l'interdiction sera formulée par écrit et envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception.

### ART.9

L'inscription au stage implique l'adhésion sans réserve aux clauses des présentes conditions générales d'inscription. Ceci sans recours possible.